Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID: 085-268502382-20250519-2025_007-DE

<u>DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2025-007 7-10

Nombre de Membres en exercice : 11 présents : 7 votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 19 mai à dix-neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le lundi 12 mai 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

PRÉSENTS: M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Jeanine FOURNIER, Martine GRATTON, Marie RABILLER et MM. Dominique LOISY, Dominique PERRAUDEAU.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: Mmes Dominique PASQUIER (pouvoir donné à Roger GABORIEAU), Annie JOYAU (pouvoir donné à Martine GRATTON), Sophie IDIER (pouvoir donné à Laura BABU), Alexandra SIRET (pouvoir donné à Dominique PERRAUDEAU),

ASSISTENT: M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

OBJET : Délégation au Président pour signer la convention de location de la résidence La Villa du Parc

Le Président expose à l'assemblée que l'Office Public de l'Habitat de Vendée, Vendée Habitat, a rédigé une convention de location pour la résidence La Villa du Parc actuellement en construction et qu'il convient de signer. Vendée Habitat a construit 7 logements inclusifs et une salle dédiée à l'animation.

Le Président présente le contenu de cette convention. Vendée Habitat est propriétaire de l'immeuble et le Centre Communal d'Action Sociale est le gestionnaire. La destination de l'établissement est : habitat inclusif. La présente location est conclue à compter du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'en 2065.

Il invite le Conseil d'Administration à délibérer sur une délégation de signature pour cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité** donne délégation au Président ou son représentant pour signer la convention de location et tous les documents relatifs à ce dossier avec Vendée Habitat, à verser les loyers correspondants à Vendée Habitat

Le Président, Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger Gaborieau Date de signature : 03/06/2025 Qualité : Président du CCAS Lucs sur Boulogne